



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Madame la Présidente
du CA du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2021008

Lyon, le 17 janvier 2021

Objet : Absence des personnels lors de cérémonies, commémorations et CA

Madame la Présidente,

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre en considération ce constat réalisé depuis quelques mois :

Comme vous le savez, le syndicat SUD est l'organisation majoritaire dans l'ensemble des instances paritaires du SDMIS.

Avec un présentiel de 100% durant ces 15 dernières années à l'ensemble des cérémonies et commémorations du SDMIS et devant le lourd tribut payé par nos collègues et amis durant tant d'années, nous estimons légitime la présence des sapeurs-pompiers et/ou leurs représentants afin d'honorer leurs sacrifices ultimes.

Cela a véritablement un sens dans l'esprit des familles de nos disparus et sans aucune offense de notre part, sans doute bien plus que la présence exclusive des autorités.

Avec un présentiel également de 100% lors de l'ensemble des Conseils d'Administration, nous constatons que nos représentants suppléants élus, aussi bien PATS que SPP ne sont plus conviés lors de ces moments forts de la vie du SDMIS.

La raison invoquée est encore une fois la crise sanitaire, alors qu'en parallèle, des agents ne siégeant pas au CA sont "invités" en tant qu'observateur.

C'est pourquoi, dans un respect total des mesures barrières, nous souhaiterions :

- Dans un premier temps, qu'il soit mis un terme à ce que nous considérons comme une éviction de la représentation du personnel durant les cérémonies et commémorations.

A l'approche de certaines dates qui font encore écho dans l'esprit de nos collègues, sachez qu'il s'agit d'une préoccupation forte dans les rangs et la situation sanitaire ne doit pas être un prétexte pour mettre de côté les agents du SDMIS et leurs représentants.



- Dans un second temps, que soit rétabli les convocations des représentants suppléants élus du personnel permettant ainsi d'assurer une continuité dans notre rôle.

Nous profitons également de ce courrier pour vous proposer une entrevue maintenant que vous avez quelques mois de recul à la tête de notre établissement.

N'ayant aucun doute sur votre profond respect des institutions et des valeurs républicaines, nous restons bien évidemment à votre disposition et nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL